

**Département du Morbihan  
Arrondissement de LORIENT  
MAIRIE D'AURAY (56400)**

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
20 mai 2026**

**Le mercredi 20 mai 2026 à 19 HEURES 00**, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 13 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de **Madame Françoise NAËL** Maire.

La séance a été publique.

**Etaient Présents :**

Madame Françoise NAEL, Monsieur Marc BELZ, Madame Guenola QUILLAY, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Madame Christelle LE MIGNANT, Monsieur Bertrand VERGNE, Madame Aurélie QUEIJO, Monsieur Nathan DONIAS, Madame Charlotte LE CORVAISIER, Monsieur Laurent MIGNON, Madame Isabelle GUIBERT FAICHAUD, Monsieur Jean-Charles KERLAU, Monsieur Charles COURTEL, Madame Elodie JAUBERT, Madame Gaëlle LE BRAS-LE SERREC, Monsieur Yonel MADEC, Monsieur Sylvain LE PARC, Madame Laurence PLESSIS, Monsieur Laurent LE CHAPELAIN, Monsieur Régis GARGASSON, Madame Stéphanie GOUEGOUX-DEMASSARD, Monsieur Thierry LE BOURN, Madame Claire MASSON, Monsieur Julien BASTIDE, Madame Sophie LEMOINE, Monsieur Benoît LE ROL, Monsieur Laurence BERNARD, Monsieur Jonathan LE GUENNEC, Madame Adèle MENUET TISSIER, Madame Martine JOSSELIN LE PORT (arrivée bordereau 4)

**Absents excusés :**

Madame Martine MARCHAND (procuration donnée à Monsieur Nathan DONIAS).

**Absents sans procuration :** Madame Elodie BARATHON, Monsieur Patrick GUERIN, Madame Martine JOSSELIN LE PORT (arrivée bordereau 4)

**Secrétaires de séance : Madame Laurence PLESSIS, Monsieur Benoît LE ROL**

# COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absents n'ayant pas donné procuration :

Monsieur GUERIN, Madame JOSSELIN-LE PORT, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026.

## **2- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absents n'ayant pas donné procuration :

Monsieur GUERIN, Madame JOSSELIN-LE PORT, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 15 avril 2026.

## **3- DGS - DÉMISSION DE M. STEPHANE RENAULT - CONSEILLER MUNICIPAL - INSTALLATION DE MADAME ADELE MENUET-TISSIER**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

3 absents n'ayant pas donné procuration :

Monsieur GUERIN, Madame JOSSELIN-LE PORT, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **CONSTATE** l'installation de Mme Adèle MENUET TISSIER en qualité de conseillère municipale;

- **PREND CONNAISSANCE** du tableau tel que annexé.

## **4- DGS - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL, Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Madame MENUET TISSIER

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **ARRÊTE** la composition des commissions municipales permanentes comme présenté en annexe de ce rapport.

#### **5- DGS - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE DE REMPLACER** Madame Laurence BERNARD membre suppléante de la Commission consultative des services publics locaux, par Madame Adèle MENUET-TISSIER;

- **PRÉCISE** que les autres dispositions de la délibération n° D20260415\_32 du 15 avril 2026 demeurent inchangées ;

#### **6- DGS - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour),

7 abstentions :  
Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL,  
Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Madame MENUET TISSIER

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Madame Guénola QUILLAY comme représentante au sein de la CLECT.

#### **7- DGS - YA D'AR BREZHONEG - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour),

7 abstentions :  
Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL,  
Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Madame MENUET TISSIER

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le principe du vote à main levée pour la désignation de ce représentant

- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Charles KERLAU en tant que représentant du conseil municipal pour le suivi de l'application de la charte auprès de l'Office Public de la Langue Bretonne.

#### **8- DGS - DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECOURS ET INCENDIE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL, Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Madame MENUET TISSIER

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **PREND** connaissance du rapport informatif de désignation de Monsieur Charles COURTEL en tant que correspondant incendie et secours et de Monsieur Jean-Yves MAHEO en cas d'absence de M. COURTEL.

#### **9- DGS - RESEAU NATIONAL DES FERMES PUBLIQUES (RNFP) - DESIGNATION DU BINOME ELU/TECHNICIEN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le binôme désigné, Mme GUIBERT-FAICHAUD, élue, et Mme Céline POTIER, responsable du service développement durable en tant que technicienne, à représenter la commune d'Auray au sein de cette association,

#### **10- DGS - JOURNEES NATIONALES UN PLUS BIO - CEREMONIE REMISE DES PRIX PALMARES DES PAYSAGES ALIMENTAIRES - MANDAT SPÉCIAL POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ELUS PARTICIPANT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **VALIDE** l'octroi d'un mandat spécial pour participer aux journées nationales Un Plus

Bio organisées les 10 et 11 juin 2026 à NÎMES pour les membres du Conseil nommés ci-dessous :

- Monsieur Bertrand VERGNE,

**11- DF - MARCHE DE PRESTATIONS DE FABRICATION ET DE LIVRAISON DE REPAS REALISES DANS LA CUISINE CENTRALE MUNICIPALE DE LA VILLE D'AURAY ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE AVEC EMISSION DE BONS DE COMMANDE – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (24 voix pour),

7 voix contre :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL, Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Madame MENUET TISSIER

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville d'Auray et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Auray pour les prestations de fabrication et de livraison de repas réalisés dans la cuisine centrale municipale,

- **DÉSIGNE** la Ville d'Auray comme coordonnateur du groupement de commandes,

- **DÉCIDE** que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera la Commission d'Appel d'Offre de la Ville d'Auray,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Adjointe déléguée, à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure, à signer le marché tel qu'il aura été attribué par la Commission d'Appel d'Offres du groupement et à signer toutes les pièces relatives à son exécution.

**12- DF - LISTE DES VIREMENTS PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (0 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :

Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du virement de crédits d'un montant de 50 000 € effectué par arrêté du Maire en date du 24 mars 2026.

**13- DGS - RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS**

## **DIRECTS (CCID)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **ARRÊTE** la liste des 32 contribuables, telle que présentée dans le corps de la délibération, appelée à être transmise au directeur départemental ou régional des finances publiques pour la désignation des membres de la commission communale des impôts directs ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **14- DGS - PROPOSITION DE DEUX COMMISSAIRES POUR SIÉGER A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL,  
Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Madame MENUET TISSIER

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **PROPOSE** les deux contribuables suivants en vue de la constitution de la commission intercommunale des impôts directs, étant précisé que cette proposition ne vaut pas désignation, celle-ci relevant du directeur départemental ou régional des finances publiques ;

- Mme Guénola QUILLAY
- Mme Hélène LE BRIS.

- **AUTORISE** Madame le Maire à transmettre ces propositions à la communauté de communes AQTÀ et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

## **15- DGS - PRÉSENTATION DU TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS CONTRAT DE VILLE 2026**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** de la programmation Politique de la ville "Engagements 2030" pour l'année 2026,
- **AUTORISE** Madame le Maire à verser les subventions conformément à la programmation,
- **AUTORISE** Madame le Maire à reverser les subventions de la CAF en N+1 par la CAF.

**16- DCDC - APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2026/2027 DES SERVICES DE LA DIRECTION CULTURES ET DROITS CULTURELS ET DE L'OFFRE EDUCATIVE, ARTISTIQUE ET CULTURELLE A DESTINATION DES SCOLAIRES (TARIFS COMMUNS DCDC - DEEJ)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la grille tarifaire 2026/2027 des services de la Direction Cultures et Droits culturels et de l'offre éducative, artistique et culturelle à destination des scolaires (tarifs communs DCDC – DEEJ).

**17- DCDC - ECOLE DE MUSIQUE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE ENTRE LES VILLES D'AURAY, BREC'H ET PLUNERET POUR 2026/2027**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat tripartite entre les Villes d'Auray, Brec'h et Pluneret pour 2026/2027.
- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

**18- DCDC - CENTRE ATHENA - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LA VILLE DE LA TRINITE SUR MER POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE SAISON ITINERANTE EN RAISON DES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ESPACE ATHENA**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et la Ville de La Trinité – sur – Mer.

- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer ainsi que tous les documents inhérents.

**19- DCDC - VIE ASSOCIATIVE : AIDE A LA PRATIQUE ARTISTIQUE, CULTURELLE ET DE LOISIRS : VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CULTURE AN ALRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** du tableau de propositions de versement de subventions aux associations culturelles et de loisirs dans le cadre de l'aide à la pratique artistique ou culturelle « Culture An Alre ».

- **APPROUVE** le versement des subventions dans le cadre du dispositif « Culture An Alre ».

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**20- DSTS - AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE : VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DE SPORT AN ALRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour),

1 n'a pas participé au vote : Monsieur Jean Charles KERLAU

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** du tableau de propositions de versement de subventions aux associations sportives dans le cadre de l'aide à la pratique sportive « Sport An Alré »

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**21- DSTS - CRÉATION D'UNE AIRE DE SERVICES VÉLO À ST GOUSTAN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet

- **APPROUVE** le principe de l'aménagement d'une aire de services touristiques pour favoriser l'itinérance douce au square Castlebar ou en bas des remparts, dans le cadre du programme d'aménagement d'aires de services des itinéraires vélo et randonnée d'intérêt régional de la Destination Bretagne Sud – Golfe du Morbihan.

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental du Morbihan, de la Région Bretagne, de l'État ou de l'Union Européenne et de tout autre financeur potentiel pour la réalisation de cet aménagement.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subvention, dont les conventions qui en découleraient.

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **22- DSTS - DÉNOMINATION DE VOIES - LOTISSEMENT LE DOMAINE DE KERLÉANO**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **DÉNOMME** les voies comme mentionné ci-dessus.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

## **23- DSTS - DÉNOMINATION DE VOIES - LOTISSEMENT LE GARREC**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **DÉNOMME** la voie comme mentionné ci-dessus.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

## **24- DRH - CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL COMMUN VILLE ET CCAS ET ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 : CALENDRIER ET**

## **ORGANISATION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **CRÉÉ** un Comité social territorial unique compétent pour les agents de la Ville et du C.C.A.S. d'Auray et, en son sein, une Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail ;
- **PLACE** ce Comité social territorial auprès de la Ville d'Auray ;
- **INFORME** Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan de la création de ce Comité social territorial commun ;
- **FIXE**, pour le Comité social territorial :
  - Le nombre de représentants du personnel titulaires à 5, à raison de 3 femmes et 2 hommes, et un nombre égal de représentants suppléants ;
  - Le nombre de représentants de la collectivité titulaires à 5, à raison de 3 femmes et 2 hommes, et un nombre égal de représentants suppléants ;
- **FIXE**, pour la Formation spécialisée instituée au sein du Comité social territorial :
  - Le nombre de représentants du personnel titulaires à 5, et un nombre égal de représentants suppléants ;
  - Le nombre de représentants de la collectivité titulaires à 5, et un nombre égal de représentants suppléants ;
- **AUTORISE** le recueil de l'avis des représentants de l'organe délibérant au sein du Comité social territorial unique et au sein de la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **25- DRH - INDEMNITES DES ELUS – CORRECTION D'UNE ERREUR MATERIELLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** que le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués est fixé dans la limite de l'enveloppe et de la façon suivante :
  - Maire : 40,66 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
  - Adjoints : 19,22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- Conseillers délégués : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- **PRÉCISE** que l'indemnité de fonction des élus, fixée en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, est versée mensuellement ;
- **PRÉCISE** que l'indemnité de fonction pour le Maire et les adjoints est versée à compter du 28 mars 2026 et que l'indemnité de fonction pour les conseillers délégués est versée à compter du 16 avril 2026 ;
- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au compte 6531 du budget de la commune.

## **26- DRH - INDEMNITES DES ELUS – MAJORATIONS - CORRECTION D'UNE ERREUR MATERIELLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'appliquer la majoration d'indemnités prévue pour les communes qui, au cours d'au moins trois des exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) prévue aux articles L 2334-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- **DÉCIDE** d'appliquer la majoration d'indemnités prévue à hauteur de 15 % pour les communes sièges du bureau centralisateur de canton ou qui avaient la qualité de chef-lieu de canton ;
- **DÉCIDE** de ne pas appliquer la majoration d'indemnités prévue à hauteur de 25 % pour les communes classées stations de tourisme ;
- **DÉFINIT** les taux des indemnités mensuelles de fonction avec majorations de la façon suivante :  
Pour le Maire :
  - 54,13 % au titre de la majoration DSU ;
  - 5,08 % de majoration au titre du bureau centralisateur de canton.
 Pour les adjoints :
  - 22,18 % au titre de la majoration DSU ;
  - 2,40 % de majoration au titre du bureau centralisateur de canton.
- **PRÉCISE** que les indemnités de fonction, fixées en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, sont versées mensuellement ;
- **PRÉCISE** que l'indemnité de fonction pour le Maire et les adjoints est versée à compter du 28 mars 2026 ;

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au compte 6531 du budget de la commune.

**27- DGS - ASSISES DES PETITES VILLES DE FRANCE - MANDAT SPÉCIAL POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ELUS PARTICIPANTS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur GUERIN, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **VALIDE** l'octroi d'un mandat spécial pour participer aux 28ème assises de l'Association des Petites Villes de France les 18 et 19 juin 2026 à CHÂTEAU-THIERRY pour les membres du Conseil nommés ci-dessous :

- Monsieur Nathan DONIAS
- Monsieur Charles COURTEL

A 20H56 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, **Madame le Maire** lève la séance.